

PROVISOIRE

E/2006/SR.17
27 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2006
Débat de haut niveau

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 17^{ème} SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 6 juillet 2006, à 10 heures

Président : M. HANNESSON (Islande) (Vice-Président)

SOMMAIRE

Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur
« la dimension régionale de la création d'un environnement propice au
plein emploi productif et au travail décent pour tous, et son impact sur
le développement durable »

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.06-62626 (F) NY.07-34781 (F)

En l'absence de M. Hachani (Tunisie), M. Hannesson (Islande), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur « la dimension régionale de la création d'un environnement propice au plein emploi productif et au travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable » (E/2006/15 et Add.1, E/2006/16, E/2006/17, E/2006/18, E/2006/19, E/2006/20, E/60/853-E/2006/75)

Le Président invite M. Bouda (Burkina Faso) à animer le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales.

M. Kim Hak-Su [Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)], parlant en sa qualité de coordonnateur des commissions régionales, présente le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes (E/2006/15). Le présent dialogue offre l'occasion de traiter le thème du débat de haut niveau du point de vue spécifique de chaque région. Il portera sur cinq sous-thèmes, présentés par cinq secrétaires exécutifs différents, et visera à définir les insuffisances et les difficultés des initiatives internationales et régionales prises pour promouvoir le développement et promouvoir, en particulier le plein emploi productif et le travail décent pour tous en vue de la croissance économique et des objectifs à long terme d'intégration sociale et de développement durable.

La coopération régionale constitue un volet important de la coopération internationale renforcée, et les commissions régionales contribuent dans une mesure vitale à faciliter l'échange des pratiques optimales, l'analyse des politiques et le dialogue au niveau intergouvernemental concernant les cadres réglementaires propres à favoriser la création d'emplois et le développement durable. Les commissions régionales ne demandent qu'à coopérer davantage avec toutes les parties prenantes pour donner suite aux textes issus du débat de haut niveau du Conseil et aux résultats du présent dialogue.

S'agissant du sous-thème de la croissance sans création d'emplois, c'est-à-dire une croissance

économique qui ne s'accompagne pas d'une croissance des emplois, l'intervenant dit qu'au cours des 10 dernières années, les économies de la région Asie-Pacifique ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 5,7 % (contre un taux de 2,7 % à l'échelon mondial), mais que, pendant la même période, le chômage s'est aggravé. En 2005, le taux de chômage a augmenté de 25 % en Asie du Sud, passant à 5 %, de 49 % en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, passant à 6,1 %, et de 52 % en Asie de l'Est, passant à 3,8 %. La création d'emplois résultant de la croissance économique a été limitée en partie par la hausse de la productivité; la croissance de l'emploi par point de croissance du produit intérieur brut (PIB) a même nettement baissé dans certains pays : de 40 % en Malaisie, de 41 % en Thaïlande et de 61 % en Chine, ce qui suscite de réelles inquiétudes au sujet de la croissance sans création d'emplois.

La mondialisation est fréquemment tenue pour responsable du déclin de la création d'emplois parce qu'elle oblige les secteurs privé et public à devenir plus compétitifs et plus productifs, souvent en faisant appel à des nouvelles technologies et à des travailleurs hautement qualifiés. Parmi les autres facteurs contribuant à la croissance sans création d'emplois figurent les rigidités du marché du travail – telles que des réglementations strictes de l'embauche et du licenciement, qui encouragent souvent l'emploi temporaire –, les mesures incitatives gouvernementales, qui privilégient les investissements en capital, et l'absence de politiques générales appropriées, qui augmente le coût de l'exploitation d'entreprises.

La communauté internationale se trouve face à un dilemme, en ce sens que la croissance économique, bien que nécessaire, ne crée pas suffisamment d'emplois; elle doit donc trouver un juste équilibre entre la croissance et la création d'emplois et déterminer dans quelle mesure les gouvernements devraient intervenir pour créer plus d'emplois afin que les pauvres aient leur part des fruits de la croissance. L'intervenant suggère plusieurs stratégies pour résoudre ces problèmes : assainir les bases de la politique macroéconomique; améliorer le fonctionnement du marché du travail en accroissant la flexibilité et en réduisant les coûts; élever le niveau des compétences grâce à une réforme de l'enseignement; renforcer les secteurs informel et agricole à forte

intensité de main-d'œuvre; trouver un juste équilibre entre les investissements à forte intensité de capital et la nécessité de créer des emplois; laisser au secteur privé le rôle moteur, tandis que celui des gouvernements serait de faciliter la création d'emplois tout en protégeant les travailleurs. Si les quatre premières stratégies sont assez classiques, les deux dernières peuvent prêter davantage à controverse et nécessiteraient des consultations avec les parties prenantes.

M. Belka [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE)] dit, au titre du sous-thème de l'évolution du marché du travail dans les pays en transition, que les taux de chômage de la région de la CEE présentent des variations considérables. Dans les 10 pays en transition devenus depuis peu États membres de l'Union européenne, en Europe du Sud-Est et dans la Communauté d'États indépendants (CEI), les taux de chômage sont de 13,4 %, de 12,6 % et de 2,5 % respectivement, contre 7,9 % pour l'Union européenne, 5,1 % aux États-Unis d'Amérique et 6,8 % au Canada.

Pour la plupart, les pays en transition avaient des économies dirigées et un taux de chômage théorique pratiquement nul, mais leur passage à l'économie de marché a rapproché leurs taux de chômage de ceux occidentaux, à l'exception des pays de la CEI, où les taux de chômage sont anormalement bas. Les pays en transition ont enregistré une croissance économique mais celle-ci ne s'est pas accompagnée de création d'emplois. Taux élevés du chômage, mauvaise qualité des emplois et emplois du secteur non structuré : tous ces facteurs contribuent à accroître la pauvreté. Les pays en transition ont subi des mutations structurelles beaucoup plus profondes que les pays de l'Union européenne et, en fait, le marché du travail y est beaucoup plus flexible, mais les ressources budgétaires dont ils disposent pour financer leurs politiques de l'emploi sont limitées.

Dans les pays en transition, le chômage n'est pas seulement plus élevé, il est différent. Le chômage structurel de longue durée y est plus courant, les variations suivant les régions géographiques à l'intérieur des pays sont plus grandes et la croissance sans création d'emplois est fréquente, en particulier dans les pays riches en ressources naturelles. Le chômage risque davantage de mener à la pauvreté, d'inciter les travailleurs à passer au secteur non structuré et à l'agriculture de subsistance ou de

favoriser les migrations. La Slovaquie, où la transition économique compte parmi les plus réussies, enregistre pour la période 1995-2000 un taux de chômage de longue durée proche de 60 %, contre moins de 10 % aux États-Unis et environ 20 % au Royaume-Uni.

Les inégalités salariales sont plus courantes sur le marché du travail des pays en transition, où les salariés hautement qualifiés doivent être rémunérés au même niveau que ceux de l'Europe occidentale alors que les emplois demandant peu de qualifications sont beaucoup moins rémunérés que dans les pays développés. De même, les taux d'activité sont plus bas; avant la transition, les taux d'activité non officiels étaient élevés et ils ont connu une chute spectaculaire au moment du passage vers l'économie de marché, mais les taux d'activité de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Turquie restent très inférieurs à la moyenne de l'Union européenne de 65 % ou à l'objectif de la Stratégie de Lisbonne de 70 %.

Bien que la flexibilité du marché du travail puisse réduire le chômage, elle ne suffit pas à expliquer la diversité des niveaux du chômage dans les pays en transition. De même, l'ampleur des ajustements structurels ne semble avoir aucun rapport avec les taux de chômage et il n'y a guère de liens entre l'évolution du PIB et le chômage. En Pologne, par exemple, le marché du travail est relativement flexible, l'ajustement structurel a été relativement limité et le taux de croissance est meilleur que la moyenne et, pourtant, le taux de chômage compte parmi les plus élevés.

L'intervenant estime que la diversité des situations dans les pays en transition s'explique peut-être par l'ordre dans lequel les réformes ont été menées. Tous ces pays avaient au départ une économie dirigée et sont passés à une économie de marché en ayant des situations et des objectifs similaires mais, pour atteindre leurs objectifs, ils ont adopté des stratégies différentes et on peut en constater les résultats dans leurs taux de chômage respectifs. La question que la communauté internationale doit se poser est de savoir s'il faut adopter des politiques macroéconomiques plus favorables ou se contenter de reprendre les exhortations habituelles à accroître la flexibilité du marché du travail et à améliorer la scolarisation.

M. Machinea [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)] dit, au titre du sous-thème du marché du travail et de la production sociale, qu'il importe de prendre en considération les caractéristiques spécifiques de chaque région lors de l'élaboration des politiques de développement. Par exemple, contrairement à l'Asie et à l'Europe, le problème qui se pose en Amérique latine et aux Caraïbes n'est pas la croissance sans création d'emplois mais l'absence de croissance économique, qui se traduit par un taux de chômage élevé – plus de 10 % au cours des récentes années – et par l'expansion du secteur non structuré, qui est passé de 42,8 % des emplois non agricoles en 1990 à 47,3 % en 2003.

De même, la productivité a accentué les inégalités et a contribué à la pauvreté; 30 % de la population active urbaine et 51 % de la population active rurale sont pauvres. Le taux d'activité des femmes est en hausse et atteint environ 40 %, ce qui est très inférieur au taux de 78 % en ce qui concerne les hommes, mais ne diffère pas tellement du taux d'activité féminine de 48 % de la France et de l'Allemagne, tout en étant encore éloigné du taux correspondant de 60 % enregistré aux États-Unis. Bien que la croissance économique et la création d'emplois se soient améliorées depuis 2003, le chômage reste profondément préoccupant, et l'intervenant souligne que le problème, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ne porte pas sur l'élasticité de l'emploi par rapport au PIB mais sur l'insuffisance de la croissance.

Le concept d'un régime de sécurité social fondé sur l'emploi n'a pas répondu aux attentes : le grand nombre d'emplois de mauvaise qualité ou non structurés limite la couverture et les prestations et contribue à l'exclusion sociale; l'instabilité des emplois, en particulier dans le cas des femmes, l'interruption du paiement des cotisations et l'inégalité des revenus ont des incidences sur la protection sociale. Des réformes ont été menées dans les années 90 afin d'améliorer le financement des régimes de sécurité sociale et, à cet effet, de rattacher plus étroitement la protection sociale à l'emploi en structurant le marché du travail, en mettant l'accent sur les mesures d'incitation à cotiser à des régimes de sécurité sociale et en privilégiant la productivité plutôt que la solidarité. Toutefois, malgré ces réformes, le pourcentage de salariés payant des cotisations n'a pas augmenté entre 1990 et 2002. Seuls El Salvador et le

Mexique ont amélioré les taux de cotisation, bien que les taux du Chili et du Costa Rica, par exemple, restent supérieurs à 60 %. En outre, il y a de larges écarts entre les travailleurs urbains et les travailleurs ruraux, les travailleurs urbains du secteur structuré et du secteur non structuré, les riches et les pauvres et les hommes et les femmes. L'intervenant indique qu'en Amérique latine, en moyenne, 4 travailleurs sur 10 seulement cotisent à un régime de sécurité sociale, 4 personnes de plus de 70 ans sur 10 seulement perçoivent une pension et 4 personnes sur 10 vivent en dessous du seuil de pauvreté.

C'est pourquoi on doit adopter une nouvelle approche pour assurer à la population une protection sociale adéquate. Étant donné que 50 % des travailleurs sont employés dans le secteur non structuré et que les taux de chômage atteignent 10 %, l'emploi ne peut plus être considéré comme le seul moyen d'accéder à la protection sociale. Il faut trouver un plus juste équilibre entre les mesures incitatives et la solidarité et intégrer les régimes contributifs et non contributifs. Les nouveaux facteurs de changement, tels que les caractéristiques démographiques, les tableaux épidémiologiques et les changements de la structure familiale – notamment l'évolution du rôle des femmes – doivent être pris en compte.

L'intervenant suggère qu'un nouveau contrat social soit élaboré en vue de fournir une protection sociale pour tous. Ce contrat prévoirait des droits clairement établis, garantis et exécutoires et indiquerait des montants et des sources de financement, tels que des dispositifs de solidarité, des impôts et un réaménagement des dépenses budgétaires. Il faudrait également mettre en place un ensemble d'institutions sociales. L'intervenant précise toutefois qu'il n'existe pas de modèle unique pouvant être utilisé dans tous les pays et que les nouveaux régimes de protection sociale devront être adaptés à la situation de chaque pays.

M. Janneh [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)], présentant le sous-thème de la croissance et de l'emploi aux fins d'un développement non exclusif en Afrique, dit que le taux de croissance actuel de 5,3 % – qui est le taux le plus élevé que l'Afrique ait enregistré depuis une certaine période – n'a pas eu l'incidence souhaitée sur la vie des populations. La pauvreté s'est accrue en termes absolus, la diminution marginale de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (de 44,6 % à 44 %) devant être considérée en regard de la

croissance de la population. Divers rapports montrent que le degré de développement humain en Afrique est le plus faible du monde.

Le problème tient en partie au fait qu'en Afrique, la croissance a eu lieu essentiellement dans les activités à forte intensité de capital et que ses effets de retombée ont été faibles, voire nuls. Le chaînon manquant est l'emploi, qui est un pilier du développement non exclusif. Un travail décent représente le moyen le plus efficace et le plus durable de sortir de la pauvreté, confère la dignité d'être un membre de la société et revêt une importance cruciale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que l'ampleur du problème ne puisse pas être évaluée avec précision faute de statistiques fiables, il est évident que l'insuffisance des emplois est très grave en Afrique.

Les difficultés auxquelles l'Afrique se heurte dans le domaine de l'emploi sont les suivantes : faiblesse de la productivité et sous-emploi dans les zones rurales, où vivent 70 % de la population; faiblesse des salaires et médiocrité des conditions de travail dans le secteur non structuré, qui représente 75 % des emplois non agricoles; conditions désavantageuses pour les femmes, dont la représentation dans les emplois non structurés et faiblement rémunérés est anormalement élevée et qui sont victimes de discrimination lorsqu'elles cherchent des emplois dans le secteur structuré; taux de chômage élevés chez les jeunes, qui ont du mal à entrer dans la vie active après les études, celles-ci, dans la plupart des cas, ne leur donnant pas les compétences requises par le monde du travail; pourcentage élevé du travail des enfants en raison, très souvent, de la pression de la pauvreté.

Les conséquences sont visibles partout sous forme de pauvreté, d'exclusion sociale, de déperdition du savoir-faire, de maladies et d'éclatement des familles – problèmes qui sont aggravés par l'épidémie de VIH/sida. L'insuffisance des emplois se traduit également par une perte de production économique et des recettes gouvernementales correspondantes. Enfin, le chômage, en particulier chez les jeunes, tend à favoriser les conflits et l'instabilité politique.

L'Afrique et ses partenaires doivent s'employer ensemble à désamorcer la bombe à retardement que constitue sa situation sur le plan de l'emploi. Des politiques menant à des taux de croissance durables

d'environ 8 % doivent être mises en œuvre, en étant combinées aux éléments suivants : politiques macroéconomiques favorables à l'emploi; intégration des politiques de l'emploi aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux stratégies d'après conflit; éducation et formation professionnelle orientées vers les besoins des employeurs; politiques axées sur des secteurs à haute intensité de main-d'œuvre, tels que les textiles, l'horticulture et le tourisme; soutien des partenaires de développement aux stratégies de création d'emplois.

Le consensus africain sur le rôle de l'emploi indique que l'Afrique va de l'avant. La Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou issus du Sommet des chefs d'État africains de 2004 et la Déclaration ministérielle issue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de 2006 réaffirment que l'emploi tient une place cruciale dans la réduction de la pauvreté et le développement.

La CEA contribue à la prise en compte systématique au niveau régional de la question de l'emploi grâce aux mesures suivantes : assistance technique, organisation de réunions de haut niveau, diverses activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, travaux collaboratifs sur les pays les moins avancés africains et amélioration des compétences et des ressources en matière de statistique, notamment création du groupe de réflexion sur la Stratégie pour la réduction de la pauvreté/objectifs du Millénaire pour le développement et création prochaine d'un centre africain de statistique.

M^{me} Tallawy [Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)], présentant le sous-thème : « Chômage des jeunes : défis et perspectives », dit que la forte croissance démographique des deux dernières décennies a donné naissance à une nombreuse cohorte des 15-24 ans, qui constitue plus de 20 % de la population totale de la région de la CESAO. Les enfants de moins de 15 ans représentent plus de 57 % de la population totale, ce qui fait de celle-ci l'une des populations les plus jeunes du monde. Vu le grand nombre des entrants sur le marché du travail nouveaux et potentiels, dont de nombreux titulaires de diplômes universitaires, il faudra créer 80 millions de nouveaux emplois dans les 15 années à venir pour suivre le rythme de la croissance de la population.

À l'heure actuelle, le chômage des jeunes représente 53 % du chômage total (les taux les plus élevés étant ceux du chômage féminin); 59 % des sans-travail sont demandeurs d'un premier emploi et 25 % vivent dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, qui a l'un des taux de chômage les plus élevés du monde. Les causes du chômage sont notamment les suivantes : absence d'une économie durable créatrice d'emplois; conflits internes et externes; migrations liées à des compressions des salaires et à des mauvais résultats macroéconomiques; priorité donnée à la main-d'œuvre peu chère dans la plupart des pays de la région; médiocrité des programmes et des systèmes de formation professionnelle; inadéquation entre les produits de l'enseignement et les besoins du marché du travail; un marché du travail rendu très concurrentiel par l'afflux d'immigrants venant d'Asie; médiocrité ou inexistence d'une orientation professionnelle à tous les niveaux d'instruction; faiblesse de l'engagement du secteur privé dans l'enseignement et sur le marché du travail.

Les mesures fondamentales prioritaires qui permettraient à la région d'avancer sont les suivantes : instaurer un climat propice à une amélioration de la productivité et de la capacité concurrentielle; promouvoir et appliquer des politiques de l'emploi volontaristes; fournir des services d'orientation professionnelle et des formations professionnelles aux jeunes au chômage; investir dans le capital humain et dans la formation professionnelle; encourager le secteur privé; établir des centres informatiques dans les communautés locales; créer une demande grâce à des travaux publics et à des projets d'emploi dans des microentreprises; prévoir des crédits pour l'assurance chômage; promouvoir et soutenir des initiatives d'activité indépendante.

Pour aider à relever le défi de l'emploi, la CESAO, en partenariat avec les organismes régionaux compétents, met en place un observatoire régional chargé d'élaborer des politiques visant à résoudre le problème du chômage des jeunes, établit une documentation sur les pratiques valables et encourage des institutions qui ont fait leurs preuves dans la recherche de solutions au chômage des jeunes. En outre, elle constitue une base de données pour suivre l'évolution des taux de chômage, en particulier ceux des jeunes des pays arabes. Enfin, elle est en train de créer un fonds régional pour le financement d'initiatives pilotes portant sur l'emploi des jeunes.

M. Sardenberg (Brésil) demande si la référence faite par M. Machinea à la nécessité d'établir des contrats sociaux dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes concerne la question de la protection sociale ou s'il faut lui donner un sens plus général. Depuis 1988, le Brésil a mis en place un régime d'aide sociale qui couvre toute la population et il s'emploie actuellement à le réaménager afin d'y apporter des améliorations à long terme. Le Brésil mène des consultations auprès d'autres membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) concernant une approche régionale de la protection sociale, et l'intervenant souhaiterait connaître les vues de M. Machinea sur les possibilités d'améliorer la protection sociale dans la région.

M^{me} Myllymaki (Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, dit que les commissions régionales restent les centres de liaison de la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences des Nations Unies, en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles peuvent améliorer la coordination des activités au niveau régional en facilitant le suivi de la poursuite des objectifs et en offrant un cadre à l'échange de données d'expérience nationales sur les questions de politique générale et aux évaluations réciproques.

L'Union européenne reconnaît que l'Organisation internationale du Travail (OIT) contribue activement à faciliter les débats sur les questions liées à l'emploi dans les différentes régions, et elle souhaite souligner l'importance des quatre piliers du programme de l'OIT sur le travail décent : principes et droits fondamentaux dans le cadre du travail, création d'emplois, protection sociale et dialogue social. Toutes les parties prenantes devraient être encouragées à dialoguer au niveau national.

L'Union européenne prend note avec satisfaction des efforts visant à renforcer la coopération entre les commissions régionales et les organismes, institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies ainsi que les acteurs régionaux, notamment les banques régionales de développement. L'expérience de l'Union européenne témoigne de l'importance des mesures régionales pour soutenir les initiatives nationales et pour résoudre des questions régionales plus larges. Les conséquences de la mondialisation et sa dimension sociale exigent des interventions qui dépassent les frontières nationales. Dans son dialogue avec d'autres pays et régions, l'Union européenne met l'accent sur

des grands thèmes sociaux. Par exemple, lors du sommet Union européenne-Amérique latine et Caraïbes, tenu en mai 2006, les deux parties se sont déclarées résolues à élever le nombre et la qualité des emplois et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et l'emploi et la pauvreté figurent en bonne place au programme de la coopération avec l'Afrique.

M. Cabral (Guinée-Bissau) dit que l'enseignement essentiel à tirer des exposés qui ont été faits est que la croissance ne se traduit pas nécessairement par la création d'emplois. Alors qu'on confond souvent croissance et développement, il est évident que le chômage continue de poser un problème crucial même dans des pays ayant des taux de croissance très élevés, tels que ceux de la région de la CESAP. C'est aussi le cas des pays producteurs de pétrole de la région de la CESA, où l'inadéquation entre l'enseignement et le monde du travail crée des problèmes de chômage. L'exposé de la CEA souligne avec une honnêteté louable que le problème du chômage constitue une bombe à retardement en Afrique, où le désespoir et la pauvreté ressentis dans les rangs des sans-travail – dont de nombreux diplômés de l'enseignement supérieur – créent un terrain favorable à la violence et au terrorisme.

La question de l'emploi est donc primordiale et, en la plaçant en tête de l'ordre du jour de sa session, le Conseil économique et social souligne l'importance qu'il attache à son rôle d'instance du dialogue international sur des questions sociales et économiques fondamentales et interdépendantes.

M. Khan (Pakistan) dit que des associations régionales, telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), accomplissent un travail important. Il aimerait savoir dans quelle mesure les représentants des commissions régionales et, en particulier, le représentant de la CESAP considèrent que leurs commissions respectives peuvent établir des passerelles entre les organismes régionaux et entre les organismes régionaux et multilatéraux et si, dans ce domaine, elles envisagent de tirer parti des effets de synergie qui existent.

M. Rimdap (Nigéria) dit que les exposés montrent clairement que la croissance économique et la croissance de l'emploi ne sont pas nécessairement parallèles et que même une hausse du taux de croissance ne garantit pas la création d'emplois. Sa

délégation note avec préoccupation qu'une croissance sans exportations et sans accès aux débouchés pour les biens produits n'a guère chance de durer. Il s'inquiète des préjudices causés à la croissance par l'absence de paix et de sécurité dans certains pays africains et souligne, à ce sujet, l'importance d'une bonne gouvernance – en ce qui concerne en particulier les allocations budgétaires – pour la création d'emplois. Le chômage des jeunes est particulièrement préoccupant d'autant que, sous l'effet de la mondialisation, les machines remplacent de plus en plus souvent l'homme. Comme le représentant de la Guinée-Bissau l'a fait remarquer, de nombreux jeunes bien formés et qualifiés ne peuvent pas trouver d'emploi; cela crée des frustrations qui peuvent être sources de problèmes plus tard.

M. Fedorchenko (Fédération de Russie) dit que l'un des problèmes graves et généralisés qui se posent est que la croissance fondée sur les nouvelles technologies et les nouvelles méthodes de production ne débouche pas sur une croissance de l'emploi. Il se demande si cette situation est considérée comme inévitable. Il aimerait également savoir si les minorités ethniques des pays en transition sont plus souvent touchées par le chômage que le reste de la population, comme on le prétend parfois.

M. Hackett (Observateur de la Barbade) souligne que les travaux de la CEPALC sont freinés par la même insuffisance de données statistiques que celle dont souffrent de nombreux pays africains. La CEPALC voudra peut-être envisager d'ouvrir un centre d'excellence pour la statistique semblable à celui qui sera ou est déjà opérationnel à la CEA.

Il va de soi qu'il incombe à chaque pays de mettre en place des politiques visant à accélérer la croissance et à assurer une protection sociale, mais les pays ont également besoin d'un climat international favorable : le Conseil est une excellente instance pour un débat sur les liens entre la croissance économique et la protection sociale d'une façon générale.

M. Miller (États-Unis d'Amérique) dit que, s'il convient de rechercher l'équité sociale avant de s'attaquer à la question de la croissance, l'équité avec des résultats économiques faibles ne peut être satisfaisante. Ce qu'il faudrait, c'est une croissance combinée au partage équitable des fruits de la croissance; le lien entre les deux est l'emploi. Il est étonnant que l'ONU ne centre pas davantage son

attention sur la création d'emplois; même l'OIT axe ses efforts sur les normes du travail, plutôt que sur la création d'emplois. Les conclusions des débats de l'ONU sur le développement ont consisté jusqu'ici en une série de vœux pieux sur une grande diversité de thèmes. Il est relativement facile pour une société qui doit seulement résoudre un certain nombre de ces problèmes d'élaborer des solutions; mais, lorsque ces problèmes se présentent tous en même temps, comme c'est le cas dans certains pays en développement, la situation devient accablante.

Certains exposés étaient assez décourageants, malgré les beaux sentiments exprimés. Les pays en développement ont besoin d'une aide concrète pour l'établissement des priorités; c'est un rôle que les commissions régionales pourraient assumer. Les priorités du développement doivent être définies en termes non d'idéologie mais d'amélioration réelle de la vie des populations. Toutefois, dans de nombreuses régions, on sait peu de choses sur ce qui fonctionne vraiment. Remédier à cette situation pourrait être un important domaine d'activité pour les commissions régionales. M. Machinea a parlé de la faiblesse de la croissance économique et de la couverture de la sécurité sociale dans la région de la CEPALC, et de la nécessité d'un nouveau contrat social et d'une couverture plus universelle : l'intervenant souhaiterait en savoir davantage sur les propositions relatives au financement de ces initiatives.

M. Aiki (Japon) demande qu'il y ait une plus grande cohésion entre les commissions régionales et d'autres organismes afin d'éviter le chevauchement des initiatives. Les efforts des commissions régionales dans le domaine de l'emploi et, en particulier, du « travail décent », devraient être examinés en prévision des prochains examens de la gestion fondés sur le texte issu du Sommet mondial de 2005 et du prochain rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système. À cet égard, l'intervenant félicite le Secrétaire exécutif de la CESAP pour avoir fait procéder à une évaluation externe des résultats des activités de la CESAP.

M. Sow (Guinée) dit que le taux de croissance actuel enregistré par l'Afrique dans son ensemble peut très bien cacher des écarts entre les pays et à l'intérieur des pays. En tout état de cause, le taux de quelque 5 % est inférieur au taux de 7 % nécessaire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour une large part, les progrès accomplis sont à mettre à

l'actif des pays producteurs d'énergie et de pétrole. De plus, les chiffres globaux peuvent cacher des problèmes qui se posent à d'autres pays, en particulier les pays en crise ou en proie à des conflits ou à la guerre. Malheureusement, les résultats et l'incidence du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres initiatives ont été décevants jusqu'ici.

L'intervenant demande à M. Janneh des informations sur le plan d'action de la CEA visant à faciliter la coordination des diverses initiatives mentionnées par M. Janneh, en particulier, les objectifs du Millénaire pour le développement, de façon qu'elles forment des plans de réduction de la pauvreté. Que pourra faire la CEA pour aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des plans de ce genre? L'intervenant note que peu de choses ont été dites sur la sécurité sociale en Afrique; existe-t-il des modèles pour la sécurité sociale dans les pays africains? Enfin, il demande si la possibilité de réformer la CEA dans le cadre de la réforme générale de l'ONU a été envisagée et, en particulier, la possibilité d'harmoniser les structures régionales de la CEA avec celles de l'Union africaine, car de nombreuses initiatives menées par les deux organisations en matière de création d'emplois et de réduction de la pauvreté gagneraient à être mieux coordonnées et intégrées.

M. Stenvold (Observateur de la Norvège) dit que le principal message qui ressort du présent dialogue est que la croissance ne mène pas nécessairement à un accroissement de l'emploi ou au travail décent et que, si on commence par rechercher l'équité, la croissance suivra. La Norvège a choisi d'assurer d'abord l'équité : en s'attachant au programme de l'OIT sur le travail décent et, en particulier, à la défense des droits des travailleurs, notamment la liberté d'association et le droit de négociation collective, elle a renforcé les moyens d'action des travailleurs et, en introduisant le dialogue social et en le complétant avec la protection sociale, elle a facilité le développement d'une économie dynamique, réalisant presque le plein emploi.

M. Kong Lingbin (Chine) dit que l'emploi a une incidence non seulement sur le développement économique d'un pays mais également sur sa stabilité sociale. Il note que la CESAP déploie des efforts pour revitaliser les économies, par exemple en améliorant le fonctionnement du marché du travail et en améliorant les compétences. Prévoit-elle des mesures spécifiques,

telles que l'organisation de séminaires et d'ateliers régionaux sur l'emploi?

M. Kim Hak-Su (Secrétaire exécutif de la CESAP) dit que la CESAP est en faveur d'un dialogue direct entre les États d'Asie et du Pacifique et l'Union européenne. Il rencontre régulièrement les chefs de secrétariat de l'ASEAN, de l'ASACR, de l'Organisation de coopération économique et du secrétariat du Forum des îles du Pacifique. En 2005, ils ont décidé ensemble que, dans l'intérêt de la coordination de leurs activités respectives, l'ASEAN tiendrait une base de données sur les travaux des organismes sous-régionaux, tandis que l'ASACR jouerait le rôle de chef de file pour la réduction de la pauvreté et que l'Organisation de coopération économique centrerait ses efforts sur l'énergie, le Forum des îles du Pacifique sur le tourisme et la CESAP sur la lutte contre le VIH/sida. En outre, la CESAP travaille en coordination avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement grâce à des réunions régionales de coordination et à des réunions de chefs de secrétariat, et elle entretient d'excellentes relations de coopération avec l'OIT. La possibilité d'organiser des séminaires et des ateliers conjoints avec l'OIT sera examinée lors d'une prochaine réunion régionale de l'OIT pour l'Asie.

Au cours des 10 dernières années, la région de l'Asie et du Pacifique a enregistré un taux de croissance économique moyen de 5,7 % par an, mais l'emploi n'a augmenté que de 1,7 % par an pendant la même période. Ce déséquilibre est imputable en partie à la production à forte intensité de capital et aux effets de la mondialisation de la gestion des circuits d'approvisionnement. De nombreuses grandes sociétés délocalisent dans divers endroits et, comme elles doivent toutes être efficaces et compétitives, elles utilisent des nouvelles technologies à forte intensité de capital. En outre, le marché du travail manque de flexibilité dans de nombreux pays asiatiques et certains pays encouragent les investissements directs étrangers aux dépens d'une croissance fondée sur une forte utilisation de la main-d'œuvre.

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) prévoit que, dans les prochaines années, la population asiatique vieillira et sera plus concentrée dans les zones urbaines; au Japon, plus de 40 % de la population aura plus de 60 ans en 2050. Alors que la main-d'œuvre

diminue en Asie du Nord-Est, elle est encore jeune et en pleine expansion en Asie du Sud, ce qui laisse supposer qu'il y aura probablement des migrations internationales dans les années à venir.

M. Belka (Secrétaire exécutif de la CEE) dit que les efforts doivent porter non sur le travail en soi mais sur le travail décent. Même si des emplois dans l'économie non structurée valent mieux que pas d'emploi du tout, ce sont des emplois dont la plupart ne mènent nulle part, n'offrent au mieux qu'une sécurité dérisoire et ne permettent pas de sortir de la pauvreté. Un travail décent suppose un certain degré d'équité dans l'emploi et dans la société. D'un autre côté, lutter contre le chômage et la pauvreté est inimaginable en l'absence de croissance. Dans de nombreux pays en transition, notamment ceux dont les populations vieillissent, le chômage continue de poser un problème grave même si la main-d'œuvre n'augmente pas. Les réponses à de telles situations sont la mise en place d'institutions et une étude attentive des politiques macroéconomiques, qui peuvent parfois être préjudiciables au marché du travail.

La gestion dans l'urgence ne convient pas à la lutte contre le chômage. Elle peut causer des ravages pour des années et même des décennies et, quand c'est le cas, les conséquences sont démesurées pour les défavorisés – les jeunes, les personnes âgées, les pauvres et, ainsi que les statistiques le prouvent, les minorités ethniques. Le meilleur moyen de lutter contre le chômage est de prévenir de telles situations, en utilisant les dividendes de la prospérité pour planifier les réponses aux besoins qui apparaîtront lors des périodes de vache maigre. En période de prospérité économique, il est beaucoup trop facile de tomber dans le piège de l'autosatisfaction et d'oublier qu'il faut penser à l'avenir.

M. Machinea (Secrétaire exécutif de la CEPALC) dit qu'il faut mettre l'accent sur la qualité de l'emploi. Le travail décent, assorti d'une protection sociale, manque en Amérique latine et cela crée de plus en plus d'inégalités sociales. Le modèle des années 90, qui réduisait les problèmes du marché du travail à une question de flexibilité, a échoué et on reconnaît maintenant que d'autres facteurs entrent en jeu. C'est pourquoi le dialogue social et les contrats sociaux revêtent une grande importance. En Amérique latine et dans les Caraïbes, on commence actuellement à s'accorder sur la nécessité de maintenir la stabilité macroéconomique. Toutefois, les vues divergent sur un

certain nombre d'autres questions, notamment la nécessité de procéder à des réformes et de promouvoir la protection ou la cohésion sociale. Les pays nordiques ont renforcé la cohésion sociale et conclu des contrats sociaux, en acceptant unanimement de les financer par des impôts. Les pays ayant les taux d'imposition les plus élevés du monde, à savoir ceux d'Europe du Nord, figurent aussi parmi les pays les plus compétitifs. Preuve flagrante qu'un contrat social n'est pas incompatible avec la compétitivité.

En Amérique latine, il existe une volonté politique de répondre aux besoins sociaux. Depuis le début des années 90, les dépenses sociales par habitant ont progressé d'environ 40 %. Aujourd'hui, le défi consiste à traduire cette volonté politique en programmes plus efficaces dans chaque pays. La croissance n'est pas incompatible avec l'équité. L'investissement dans le capital humain est un parfait exemple qui montre que des dépenses sociales ne freinent pas la croissance économique mais la renforcent.

Le rôle des commissions régionales n'est pas d'établir des priorités mais de faire connaître des pratiques optimales et de diffuser des informations sur les réformes ayant donné les meilleurs résultats. Par exemple, dans les années 90, les commissions régionales ont fait valoir l'importance de l'ordre et du calendrier lorsqu'on mène des réformes, alors qu'à l'époque les organismes de prêt multinationaux ne prêtaient aucune attention à de telles considérations.

Le financement de la protection sociale devra reposer sur la solidarité. En Amérique latine, le principe de la protection pour tous n'existe qu'au Brésil, au Costa Rica et, grâce à une longue tradition de couverture sanitaire pour tous, dans les Caraïbes. Dans certains pays, on trouve jusqu'à 500 différents programmes de services de santé. Pour pouvoir financer la protection sociale, il sera nécessaire de réduire les coûts, d'utiliser des médicaments génériques, d'élever la qualité des soins et, dans certains pays, tels que les pays ayant un taux d'imposition voisin de 10 %, d'élever le taux d'imposition.

M. Janneh (Secrétaire exécutif de la CEA) dit que la CEA est parfaitement consciente de la nécessité de travailler avec les partenaires de développement en Afrique et que son rôle est reconnu dans la région. La coordination des nombreuses initiatives prises aux fins

du développement économique en Afrique doit être faite principalement au niveau des pays, où il existe des dispositifs nationaux crédibles chargés de définir les priorités du développement. Toutefois, la CEA réunit aussi les pays afin d'harmoniser leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui sont de plus en plus acceptés par les pays et par la communauté internationale en tant que cadres pour le développement. Récemment, elle s'est penchée avec beaucoup d'attention sur les modalités permettant d'exploiter les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la première génération pour obtenir de meilleurs résultats ultérieurement. La CEA se propose de se restructurer pour accroître sa collaboration avec l'Union africaine et soutenir sa conception de l'intégration, et aider les pays de la région à répondre à leurs besoins spécifiques, en particulier ceux qui sont énoncés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Les niveaux de la pauvreté en Afrique sont si préoccupants qu'il est impossible de ne pas aborder la question de la croissance. Que la croissance doive être fondée essentiellement sur l'équité est une affaire de conscience, mais elle résultera également d'une bonne gouvernance et de l'application de principes démocratiques, qui commencent à se répandre en Afrique. Les Africains sont conscients de la nécessité de veiller à ce que toutes les populations du continent bénéficient des fruits de la croissance économique.

M^{me} Tallawy (Secrétaire exécutive de la CESAO), notant que les délégations portent un vif intérêt aux activités des commissions régionales, dit qu'il vaudrait peut-être la peine de consacrer plus de temps aux échanges avec les secrétaires exécutifs lors des futures sessions du Conseil économique et social. Les commissions régionales ont peut-être brossé un tableau plutôt sombre, mais elles ont essayé de donner une évaluation franche de la situation de leur région et des avis utiles. La représentante de la Finlande a mentionné la nécessité d'une coopération intrarégionale et le fait que les exigences de la mondialisation transcendent les frontières nationales – acteurs qui relèvent indiscutablement des mandats des commissions régionales. Celles-ci ont été créées en 1947, bien avant de nombreux programmes et fonds des Nations Unies. Elles donnent une analyse unique en son genre de la situation de leur région et des avis précieux non seulement aux États membres, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, mais

également aux organismes régionaux. La CESAO, par exemple, aide la Ligue des États arabes, qui a besoin des traductions arabes des documents pour participer pleinement aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce, où l'arabe n'est pas une langue officielle.

En qui concerne le débat sur la croissance et l'équité, le plus important est qu'il ait lieu. Pendant des années, de nombreux économistes ont totalement passé sous silence l'équité et le rôle de la justice et de la cohésion sociales dans la croissance économique. Le débat porte exactement sur le genre de thème que le Conseil économique et social devrait, de droit, examiner.

La séance est levée à 12 h 45.